

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} mars 2022
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 février 2022, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, Milorad Dodik, datée du 28 février 2022 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily **Nebenzia**



Annexe à la lettre datée du 28 février 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Cabinet du membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine a l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, Milorad Dodik, adressée à l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil de sécurité, Vassily A. Nebenzia (voir pièce jointe).

Sarajevo, le 28 février 2022

Pièce jointe

En qualité de membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine et compte tenu de la situation actuelle en Ukraine, je me réfère à l'acte personnel, unilatéral et accompli sans autorisation de l'Ambassadeur de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sven Alkalaj, qui a déclaré que la Bosnie-Herzégovine se portait coauteur de la résolution présentée par l'Albanie et les États-Unis d'Amérique pour condamner l'action de la Russie à l'égard de l'Ukraine.

Au vu de la fermeté de la position de la Republika Srpska, les institutions compétentes de la Bosnie-Herzégovine qui sont chargées de la politique étrangère ne sont pas parvenues à une position unanime sur les événements se déroulant dans l'est de l'Ukraine, pour ce qui est de condamner la Fédération de Russie.

Par conséquent, tout acte entrepris et tout propos prononcé à cet égard doit être considéré comme nul et non avenue, mené à titre privé et non pour le compte de la Bosnie-Herzégovine, de ses institutions ou de ses peuples constitutifs.

Si la Bosnie-Herzégovine appuie pleinement tous les accords se rapportant à la cessation urgente des actes de violence et de guerre entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, elle ne devrait pas choisir de camp, ayant souffert de toutes les guerres tout au long du XX^e siècle et notamment durant la dernière guerre civile et ethnique de 1992-1995.

La Bosnie-Herzégovine doit être impartiale et neutre et appuyer non pas une faction en particulier durant ce conflit mais la paix et le règlement pacifique des événements en cours.

Tous les acteurs nationaux et, plus encore, internationaux, doivent en être conscients et agir de façon responsable pour préserver la paix et la stabilité, dans l'est de l'Ukraine et également en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine est une confédération composée de deux entités et de trois peuples constitutifs. Toutes les décisions prises et toutes les déclarations prononcées devant une instance internationale, quelle qu'elle soit, doivent être approuvées par les représentants des entités et peuples susmentionnés. L'absence d'autorisation et de lettre de représentation à cet effet donne lieu à une situation de représentation illégale fondée sur des postulats fallacieux visant uniquement à diffuser de fausses informations qui ne reflètent pas la réalité de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Tout acte de la communauté internationale qui ne respecte par le fait précité quant à la structure gouvernementale interne en Bosnie-Herzégovine met en péril la stabilité, la sécurité et la paix du pays.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir, dans le cadre de l'autorité que vous confèrent vos fonctions de Président du Conseil de sécurité, faire en sorte que tous les organismes compétents des Nations Unies soient informés de l'absence d'autorisation qui est normalement conférée à tout représentant officiel de prendre la parole au nom de son pays, mais non à M. Alkalaj, qui abuse constamment de son pouvoir et met en danger le processus de la réconciliation et les réformes mises en place à ce jour en Bosnie-Herzégovine.

Dans l'espoir que vous prendrez au sérieux la situation regrettable qui est à l'origine de la présente lettre, je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

Le membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine
(Signé) Milorad **Dodik**